

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1^o **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **5493 avenue Durocher** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à omettre l'application de l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) concernant la méthode de calcul de la couverture au sol.

L'article 7.12.1 prévoit ce qui suit :

« Lorsqu'il n'y a pas de garage, la superficie de terrain prise en compte dans le calcul doit être diminuée de la superficie du stationnement, soit 13,2 m² par case de stationnement requise. »

L'immeuble est situé dans la zone RB-3 du *Règlement de zonage* (1177). L'immeuble en question est localisé sur la carte ci-bas..



- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 7 mai 2024** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets au 514 495-6534.

Montréal, le 16 avril 2024

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate